



Olympiade 2016/2020
Saison 2018/2019

CRA
Réunion du 8 septembre 2018 – Pontivy
PV n°1

Présents : J. CHABROL, D. KERMABON, C.E.LARRIBE, G. MACOMBE, F. MORTIER, S. ORST, L. PREVOSTO, B. PRIOU

Excusés : P. HAMON, D. QUINTIN

Assiste : C. PENNAMEN

1. Bilan de la réunion CCA

Le week-end précédent a eu lieu la réunion annuelle des présidents de CRA à Paris.

L'occasion pour la CCA de présenter les modifications et nouveautés applicables en cette saison 2018/2019:

. Nouveauté concernant le type de licence nécessaire pour arbitrer que cela soit en salle ou en beach (licence encadrant « encadrement »), mais aussi pour les marqueurs qui devront posséder une licence encadrant (« encadrement » ou « dirigeant »)

Le Président de la CRA relève aussi que ces modifications des types de licences auront des influences lors des formalités administratives d'avant match. Par exemple, type de licence différente pour un joueur ou un entraîneur.

Un rappel sera fait sur les différentes licences que les arbitres seront amenés à demander aux différents participants lors des matchs.

. Nouvelle comptabilité des points DAFA (cf RGA 2018/2019)

Dorénavant, les rencontres arbitrées en Championnats LNV et FFVB rapporteront 2 points DAFA, un pour les rencontres départementales et régionales et 3 pour un

tournoi de CDF Jeunes. Ces points seront doublés pour les arbitres jeunes officiant jusqu'en N3.

Damien Kermabon souligne la différence entre les règlements concernant les DAFA et ce qui existe en Bretagne dans le RGER. La commission décide donc de demander à la CRSR de modifier le RGER afin d'inclure le fonctionnement DAFA sur nos compétitions avec le mode de calcul qui va avec.

. Mise en place nouveau grade d'arbitre :

La FFVB a décidé la création du grade d'arbitre Nationale qui dans la « hiérarchie » des grades se trouvera entre le grade fédéral et le grade ligue.

Ce grade sera attribué à tous les arbitres anciennement arbitres ligue qui officiaient de fait en nationale.

Les arbitres nouvellement « ligue » seront les arbitres officiant jusque dans les championnats PN et région. Ils pourront officier en N3 dans le cadre de la préparation du grade d'arbitre national.

Les arbitres nouvellement « départemental » seront les arbitres officiant dans les championnats départementaux ou en championnats régionaux afin de se préparer au grade d'arbitre ligue.

Il est demandé aux CDA de faire le point sur leurs arbitres afin de les « classifier » selon cette nouvelle réglementation des grades.

Il est également rappeler aux CDA de fournir rapidement le dossier d'engagement d'un licencié terminant sa formation d'arbitre pour une validation rapide « arbitre départemental ».

. Nouveau – Article 16 du RGES :

Le club recevant doit désigner « un responsable de salle et de l'espace de compétition » pour toute rencontre FFVB (championnats nationaux et coupes de France).

Ceci est une obligation sous peine d'application de l'amende prévue au règlement, elle reste par contre facultative pour les compétitions régionales et départementales.

. Nouveau – Article 17,1 du RGES :

Le capitaine d'équipe devra être identifié grâce à un brassard porté à l'avant-bras. Damien Kermabon explique que cette modification réglementaire n'est pas à l'initiative de la CCA. L'ensemble de la commission est d'accord quant à l'aberration de ce nouveau règlement.

Demande est faite aux arbitres de gérer cette règle et les situations qui se présenteront avec psychologie !

. Sanction terrain (article 21.1 du RGES) :

L'arbitre a dorénavant la possibilité réglementaire d'infliger une sanction terrain à toute personne inscrite sur la feuille de match et située dans le périmètre de l'aire de contrôle de la compétition, du début de la rencontre jusqu'à la clôture de la feuille de match.

. LNV :

Mise en place du challenge vidéo sur toutes les rencontres de Ligue A masculine lors de la saison 2018/2019. Si jamais le système est satisfaisant, il est envisagé une suppression des juges de ligne dans cette compétition en 2019/2020.

. Arbitres UNSS :

Un bilan des arbitres UNSS référencés sur les différents championnats sera prochainement transmis par la FFVB aux CRA.

2. Présentation de la feuille de match électronique ?

Courrier du Président de la FFV (annexe) indiquant que la feuille électronique est opérationnelle.

Cette application ne se fera que sur tablette et sa mise en service se fera progressivement sur les divisions nationales en cours de saison.

Des essais ont été faits lors de la réunion des Présidents de CRA. Cet essai s'est soldé par un bug.

Damien Kermabon regrette le manque d'outils de formation à cette FDME et même de codes d'accès à l'application prévus pour les CRA et CDA.

Pour toute question sur cette FDME, il faut contacter le service compétent à l'adresse mail indiquée dans la communication fédérale en annexe.

3. Point sur les couvertures et les licences d'arbitre

Un courrier sera adressé aux clubs pour ceux ou leur arbitre de couverture n'a pas de licence ou pas la bonne licence. Il faut préciser qu'un vœu a été voté lors de la dernière AG et qu'ils devaient être licencié pour le 31/08/18 et qu'exceptionnellement la CRA leur laisse jusqu'au 15/09/18 (première journée de championnat en national) pour être en conformité.

La CRA souhaite qu'à l'avenir les clubs soient plus réactifs à licencier leurs arbitres afin d'être à jour rapidement en début de saison.

Les amendes prévues par ce nouveau règlement seront appliquées dès la saison 2019/2020.

4. **Discussion sur l'adaptation du règlement :**

- Débat sur les stagiaires

Avec l'apparition du grade d'arbitre national, la commission souhaite la suppression des arbitres stagiaires qui est devenu un système ingérable et obsolète car particulier à la LBVB et qui apporte plein de complications. Avec la réforme des nouveaux grades, les arbitres sortant de formation pourront être validés arbitres départementaux ce qui leur permettra d'arbitrer des rencontres départementales et ainsi de se faire la main en vue d'une supervision pour évoluer vers des arbitrages en championnats LBVB et donc vers le grade arbitre ligue.

- Obligation DAFA

Alignement sur règlement fédéral (vu au point 1)

***Formation : redéfinir le contenu du stage théorique et pratique

Peut-être bloquer une date comme inf'aux entraîneurs pour faire la formation dans les comités.

5. **Nouvelle tenue d'arbitre FFVB/LBVB**

Une nouvelle tenue d'arbitre est mise en place cette saison par la FFVB.

Jusqu'au 1^{er} janvier l'ancienne tenue reste officielle, ce qui laisse le temps aux arbitres d'ici là de commander sur le site fédéral.

Vu le prix élevé de cette tenue proposée par la FFVB (environ 53€ frais de port compris), une discussion s'engage sur la possibilité de faire faire un maillot au niveau ligue de Bretagne s'approchant de celui de la FFVB qui serait à moindre coût.

David QUINTIN prend en charge le dossier. Il va demander un devis pour des polos, plus éventuellement des sweats utilisables lors des soirées d'hiver !

Selon les possibilités, il est envisagé d'inclure le prix de ce maillot dans le tarif des futures formations afin de régler le problème régulièrement souligné du fait que les arbitres n'ont pas ou peu de tenues dans les gymnases bretons !

Cette idée est validée par les membres présents. Un retour sera fait par David Quintin lors de la prochaine réunion de CRA.

6. Nouveau grade d'arbitre

Vu dans le point 1

Fin de séance : 14h00

Après le repas,

- Approche des désignations 2018/2019 de la Ligue de Bretagne par les membres souhaitant y participer.

Approuvé : 20/10/18 CD



Destinataires :

Président(e)s de Ligues Régionales, Ligues Régionales, Comités Départementaux, Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Commissions Centrales, Clubs

Choisy le Roi, mercredi 29 Août 2018

Mesdames et Messieurs, Chers Volleyeurs,

En cette période de fin de vacances et à quelques semaines de la reprise des compétitions de la saison 2018/2019, je suis heureux de vous informer de la mise à disposition de la Feuille De Match Électronique (acronyme FDME) développé par la FFvolley.

Ce nouvel outil est maintenant opérationnel et nous tenons à nous excuser du temps beaucoup plus long que prévu pour les tests, mais nous voulions que vous puissiez disposer d'un outil fiable.

Afin de passer progressivement au mode dématérialisé de nos matchs, nous conservons les versions papier obligatoires pour les matchs de la phase aller avec la possibilité d'utiliser la FDME en parallèle. Dans ce cas, seules les données électroniques (issues de la FDME) sont à transférer. La feuille de match version papier sera à conserver jusqu'à la fin de la saison 2018/2019 par le club.

A partir de la phase retour les clubs auront la possibilité de n'utiliser, que la feuille de match électronique. La feuille de match électronique sera utilisée obligatoirement pour la saison 2019/2020.

Dès aujourd'hui vous pouvez télécharger la version Android sur le Play Store de votre tablette. Pour accéder au téléchargement, entrez dans la zone de recherche « ffvb » puis téléchargez et installez.

Afin de faciliter la prise en main de cette application, des tutoriels en vidéo seront disponibles dans quelques jours dans votre espace club.

Pour les utilisateurs de Apple une version iOS sera disponible très prochainement.

Vous pouvez dès aujourd'hui avec votre numéro de club, créer des matchs et vous exercer à la manipulation de l'application, une fois un match effectué vous pouvez le supprimer de votre tablette.

Si les championnats de votre ligue et de votre comité départemental sont gérés par le système de la FFvolley, la Feuille De match Electronique est utilisable dès que votre ligue et votre comité départemental vous donnent le feu vert.

Pour l'instant dans cette version 01, seules les rencontres en 6 x 6 sont prises en compte par cette application, une version pouvant servir pour les rencontres 4 X 4 est en cours de développement.

Si vous rencontrez des difficultés ou que vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter directement la FFvolley à l'adresse dédiée : fdme@ffvb.org.

J'espère que cet outil répondra à vos attentes, je profite de l'occasion de vous écrire pour vous souhaiter une bonne saison sportive 2018/2019 et vous assurer de l'écoute de la FFvolley.

Bien sportivement,

Eric TANGUY
Président de la FFvolley

Fédération Française de Volley

17, Rue Georges Clemenceau - 94607 Choisy le Roi cedex
T. +33 (0)1 58 42 22 22 - F. +33 (0)1 58 42 22 32 - ffvb@ffvb.org